

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
16 février 2010
Français
Original: anglais**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de la trente et unième session de l'Organe
subsidiaire de mise en œuvre**

Tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	3
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–8	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	3
B. Organisation des travaux de la session	5	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	6–7	5
D. Élection au Bureau de membres de remplacement	8	5
III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour)	9–15	6
Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007.....		6
Rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications nationales et préparatifs en vue de l'examen des cinquièmes communications nationales.....	9–15	6
IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	16–20	7
A. Fourniture d'un appui financier et technique.....	16–18	7
B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens.....		7
C. Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.....	19–20	7

V.	Mécanisme financier de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour)	21-32	7
A.	Quatrième examen du mécanisme financier	21-25	7
B.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	26-29	8
C.	Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques	30-32	9
VI.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 6 de l'ordre du jour)	33-58	9
A.	Bilan de l'application de la décision 1/CP.10.....	33-40	9
B.	Questions concernant les pays les moins avancés	41-58	10
VII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 7 de l'ordre du jour)	59-67	12
VIII.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 8 de l'ordre du jour)	68-71	13
IX.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 9 de l'ordre du jour)	72-75	14
X.	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi parties au Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	76-79	15
XI.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 11 de l'ordre du jour)	80-84	15
XII.	Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)	85-86	16
XIII.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour)	87-90	16
XIV.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 14 de l'ordre du jour)	91-99	17
A.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009.....	91-95	17
B.	Privilèges et immunités accordés aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto	96-99	17
XV.	Questions diverses (Point 15 de l'ordre du jour)	100	18
XVI.	Rapport de la session (Point 16 de l'ordre du jour)	101	18
XVII.	Clôture de la session	102-106	18
Annexes			
I.	Texte à examiner plus avant par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre		20
II.	Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente et unième session		23

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue au centre Bella, à Copenhague (Danemark) du 8 au 12 décembre 2009.
2. La Présidente du SBI, M^{me} Liana Bratasida (Indonésie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs ainsi qu'aux membres du Bureau du SBI.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, tenue le 8 décembre, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif renfermant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2009/9). Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom du Groupe composite, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des pays les moins avancés (PMA), un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires et un au nom du Groupe africain.
4. À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBI a adopté l'ordre du jour ci-après, le point 4 b) étant laissé en suspens.
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007;
 - b) Rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications nationales et préparatifs en vue de l'examen des cinquièmes communications nationales.

4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Fourniture d'un appui financier et technique;
 - b) *Point laissé en suspens*¹;
 - c) Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.
5. Mécanisme financier de la Convention:
 - a) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - c) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques.
6. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
7. Mise au point et transfert de technologies.
8. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
9. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
10. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi parties au Protocole de Kyoto.
11. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
12. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
13. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat;
 - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
15. Questions diverses.
16. Rapport de la session.

¹ Faute de consensus pour l'inscrire à l'ordre du jour, ce point a été laissé en suspens, Sur proposition de la Présidente, le SBI a décidé de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session avec une note de bas de page appropriée.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, tenue le 8 décembre. La Présidente a appelé l'attention des participants sur les projets de programme de travail affichés sur le site Web de la Convention. Sur proposition de la Présidente, le SBI a décidé de suivre ce programme de travail. La Présidente a invité les Parties à tenir compte des informations figurant dans le document FCCC/SB/2007/INF.2 sur les liens entre les diverses dispositions de la stratégie de Maurice et les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto lorsqu'elles examineraient les points pertinents de l'ordre du jour.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBI était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. La Présidente a annoncé que des consultations étaient engagées en vue de la désignation de candidats et qu'elle tiendrait les délégations informées de leur déroulement. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par voie d'élection.

7. À la 3^e séance, la Présidente a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord au sujet des postes de vice-président et de rapporteur et a annoncé les noms des candidats proposés aux fins d'élection à ces postes. Le SBI a élu M. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine) comme Vice-Président et réélu M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire) comme Rapporteur. La Présidente a signalé que le Vice-Président accomplirait un mandat initial d'un an, renouvelable une fois, et que le Rapporteur accomplirait un second mandat d'un an. Elle a précisé qu'ils exerceraient leur mandat aux trente-deuxième et trente-troisième sessions ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Elle a remercié la Vice-Présidente en place de son travail.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le Vice-Président et le Rapporteur élus représentent des Parties à la fois à la Convention et au Protocole de Kyoto. Il était donc inutile d'élire des membres de remplacement pour ces postes.

III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

Rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications nationales et préparatifs en vue de l'examen des cinquièmes communications nationales

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

9. Le SBI a examiné ces points à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/12 et FCCC/SBI/2009/INF.9.

10. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ces questions dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Quamrul Islam Chowdury (Bangladesh) et M^{me} Anke Herold (Allemagne). À la 3^e séance, M. Chowdury a rendu compte des consultations du groupe de contact.

11. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions² proposées par la Présidente.

2. Conclusions

12. Le SBI a rappelé la décision 10/CP.13, où il était demandé aux Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) de soumettre au secrétariat une cinquième communication nationale avant le 1^{er} janvier 2010 en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 12 de la Convention, en vue de soumettre leur sixième communication nationale quatre ans plus tard.

13. Le SBI a commencé d'étudier la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, mais n'a pu convenir d'une date à la présente session.

14. Il a décidé de fixer la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I à sa trente-deuxième session, étant entendu que cette date ne dépasserait pas un délai de quatre ans à partir de la date de soumission prévue des cinquièmes communications nationales. Il a également décidé de poursuivre son examen des autres questions inscrites aux alinéas *a* et *b* du point 3 de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session.

15. Le SBI a décidé de transmettre, à sa trente-deuxième session, un projet de décision fixant la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I à la Conférence des Parties à sa seizième session pour adoption.

² Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.26.

IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

16. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance tenue le 8 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/INF.11 et FCCC/CP/2009/9. La Présidente a informé les délégués qu'à la suite des consultations menées avec les représentants des groupes de négociation, il avait été convenu de reporter l'examen de cette question à la trente-deuxième session, étant entendu que les éléments du projet de décision sur les directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) relatives à la fourniture d'un appui financier et technique aux communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention seraient examinés à la présente session dans le cadre du groupe de contact créé en vertu du point 5 de l'ordre du jour (Mécanisme financier).

17. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

18. Le SBI a décidé de reporter l'examen de ce point à sa trente-deuxième session et d'y inclure l'ordre du jour provisoire de cette session. Il a demandé à la Présidente d'informer la Conférence des Parties et son président de cette décision.

B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 4 b) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

C. Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

19. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance tenue le 8 décembre. La Présidente a informé les délégués qu'à la suite des consultations menées avec les représentants des groupes de négociation, il avait été décidé de repousser l'examen de ce point à la trente-deuxième session.

20. Le SBI est convenu de repousser l'examen de ce point à sa trente-deuxième session et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session. Il a demandé à la Présidente d'informer la Conférence des Parties et son président de cette décision.

V. Mécanisme financier de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Quatrième examen du mécanisme financier

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

21. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et le 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom du

Groupe des 77 et de la Chine, un au nom des pays les moins avancés, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres et un au nom du Groupe africain.

22. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité M^{me} Monique Barbut, Directrice générale et Présidente du FEM, à faire une déclaration.

23. À la même séance, le SBI a décidé d'examiner ce point en même temps que les points 5 b) et 5 c) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Cecilia Lei (Canada) et M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud). À la 3^e séance, M^{me} Lei a rendu compte des consultations du groupe de contact.

24. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

25. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision⁴ sur ce sujet pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session (pour le texte du projet de décision, voir le document FCCC/SBI/2009/L.29).

B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial (Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

26. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et le 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/2009/9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

27. À la 1^{re} séance, la Présidente a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration.

28. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

29. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision⁶ sur cette question à sa quinzième session (pour le texte du projet de décision voir le document FCCC/SBI/2009/L.30).

³ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.29.

⁴ Pour le texte qui a été adopté, voir le document FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 6/CP.15, par laquelle la Conférence des Parties a demandé au SBI de poursuivre l'examen du quatrième examen du mécanisme financier à sa trente-deuxième session.

⁵ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.30.

⁶ Le texte du projet de décision tel qu'il a été adopté a été publié sous la cote FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 7/CP.15, par laquelle la Conférence des Parties a demandé au SBI de poursuivre l'examen des directives supplémentaires à l'intention du FEM à sa trente-deuxième session.

C. **Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques**

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. **Délibérations**

30. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement.

31. À la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁷ proposées par la Présidente.

2. **Conclusions**

32. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen des questions au titre de ce point à sa trente-deuxième session.

VI. **Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention**

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. **Bilan de l'application de la décision 1/CP.10**

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. **Délibérations**

33. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/MISC.11/Rev.1.

34. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Thinley Namgyel (Bhoutan). À la 3^e séance, M. Namgyel a rendu compte des consultations du groupe de contact.

35. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁸ proposées par la Présidente.

2. **Conclusions**

36. Le SBI a pris note des documents⁹ publiés à ce jour au sujet de l'application du paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention et des décisions 5/CP.7 et 1/CP.10.

37. Le SBI a rappelé qu'à sa trentième session, il avait invité les Parties et les organisations concernées à communiquer au secrétariat, le 22 mars 2010 au plus tard, leurs

⁷ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.31.

⁸ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.28.

⁹ Communications reproduites dans les documents portant les cotes FCCC/SBI/2008/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.9 et Add.1, FCCC/SBI/2008/MISC.10 et FCCC/SBI/2009/MISC.11/Rev.1; rapports des ateliers et réunions d'experts publiés sous les cotes FCCC/SBI/2006/13, FCCC/SBI/2006/18, FCCC/SBI/2006/19, FCCC/SBI/2007/2, FCCC/SBI/2007/11 et FCCC/SBI/2007/13; rapport de synthèse publié sous la cote FCCC/SBI/2007/14; résumé de la Présidente sur la table ronde tenue à la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2009/8, annexe III); et documents cités à l'annexe III du rapport du SBI sur sa vingt-huitième session (FCCC/SBI/2008/8).

vues sur la suite éventuelle à donner à la question, leurs observations pouvant notamment porter sur les éléments à inclure dans un éventuel projet de texte de décision¹⁰.

38. Le SBI s'est félicité des informations et recommandations tirées de la mise en œuvre de la première phase du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) lui a fournies à sa vingt-neuvième session¹¹, et il a décidé de les examiner, selon que de besoin, dans la poursuite de l'application de la décision 1/CP.10.

39. Le SBI a prié la Présidente de continuer d'élaborer un projet de décision fondé sur les documents évoqués aux paragraphes 36 et 37 ci-dessus, en vue de l'adoption d'une décision par la Conférence des Parties à sa seizième session.

40. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session.

B. Questions concernant les pays les moins avancés

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/13. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom des PMA.

42. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles menées par M. Rence Sore (Îles Salomon). À la 3^e séance, M. Sore a rendu compte de ces consultations.

43. À la 2^e séance, la Présidente a invité M. Fred Machulu Onduri (Ouganda), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), à faire une déclaration.

44. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹² proposées par la Présidente.

2. Conclusions

45. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts, qui s'est déroulée à Bangkok (Thaïlande), du 24 au 26 septembre 2009¹³.

46. Le SBI a remercié le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie d'avoir accueilli le premier atelier de formation à l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) à Dar es-Salaam du 19 au 23 octobre 2009, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement irlandais, qui avait fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.

¹⁰ FCCC/SBI/2009/8, par. 45.

¹¹ FCCC/SBSTA/2008/13, annexe I.

¹² Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.27.

¹³ FCCC/SBI/2009/13.

47. Le SBI s'est félicité que les Parties aient soumis 43 PANA au secrétariat au 8 décembre 2009. Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les pays les moins avancés (PMA) parties à établir leur PANA, et a invité le Groupe d'experts à continuer d'aider les PMA qui ne l'ont pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes.

48. Le SBI a accueilli avec satisfaction les progrès que le Groupe d'experts avait accomplis dans l'exécution de son programme de travail pour 2008-2010¹⁴ et a pris note des activités prioritaires mises à jour dans le programme de travail. Il s'est félicité de la publication du guide par étapes relatif à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation¹⁵, de la formation à la mise en œuvre des PANA dispensée dans le cadre de l'atelier mentionné au paragraphe 46 ci-dessus, et des conseils donnés aux PMA parties.

49. Le SBI a aussi accueilli avec satisfaction les mesures prises par le FEM et ses organismes pour améliorer le traitement des demandes de financement de l'exécution des projets de PANA par le Fonds pour les pays les moins avancés et le dialogue constructif engagé entre les PMA parties, le Groupe d'experts et le FEM et ses organismes en vue de renforcer l'appui à l'établissement et à la mise en œuvre des PANA, et a encouragé les acteurs concernés à poursuivre ce dialogue.

50. Le SBI a encouragé les PMA parties désireux de soumettre des mises à jour de leur PANA et des révisions à leurs listes et descriptifs de projet contenus dans leur PANA à le faire en suivant les lignes directrices énoncées dans le rapport sur la seizième réunion du Groupe d'experts¹⁶.

51. Le SBI a pris acte des travaux menés par le Groupe d'experts en vue d'établir le document relatif à l'appui nécessaire à la pleine exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)¹⁷, qui indiquait notamment la nécessité de disposer de ressources financières d'un montant de 1,93 milliard de dollars des États-Unis au moins pour mettre en œuvre pleinement les priorités définies dans les PANA. Il a invité les Parties à examiner les conclusions de ce document.

52. Le SBI a approuvé le projet de mandat établi pour l'examen de l'expérience acquise dans l'exécution du programme de travail relatif aux PMA, notamment en matière d'accès aux crédits provenant du Fonds pour les PMA¹⁸. Cet examen devrait se dérouler à l'occasion de la trente-troisième session du SBI. Celui-ci a encouragé le Groupe d'experts à collaborer avec des organisations compétentes en matière de collecte et d'analyse des informations nécessaires audit examen.

53. Le SBI a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 30 août 2010, leurs vues sur des éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts, notamment concernant son renouvellement et son élargissement.

54. Le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts, en tenant compte des vues mentionnées au paragraphe 53 ci-dessus et des contributions fournies par le Groupe d'experts à sa dix-huitième réunion, pour examen par le SBI à sa trente-troisième session, en vue de

¹⁴ FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

¹⁵ UNFCCC. 2009. *Step-By-Step Guide for Implementing National Adaptation Programme of Action*. Groupe d'experts des PMA, FEM et ses organismes. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

¹⁶ FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

¹⁷ http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_ldc_sn_napa.pdf.

¹⁸ FCCC/SBI/2009/13, annexe III.

recommander une décision sur un futur mandat du Groupe d'experts, pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session.

55. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de le tenir au courant des efforts déployés pour exécuter son programme de travail pendant la période 2008-2010.

56. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources financières et autres nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts, notamment par le biais d'ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA.

57. Le SBI a invité le FEM, en tant qu'entité chargée d'administrer le Fonds pour les PMA, à appuyer, au cas où les contributions volontaires provenant de sources bilatérales seraient insuffisantes, l'organisation en 2010, sous la direction du Groupe d'experts, de quatre ateliers régionaux de formation et d'assistance technique destinés aux PMA, afin de faire avancer la mise en œuvre des PANA.

58. Le SBI, conscient des besoins pressants et immédiats des PMA en matière d'adaptation, a encouragé les Parties à continuer d'apporter une assistance financière et autre à la mise en œuvre, en temps voulu, des activités prioritaires définies dans les PANA, notamment en versant des contributions au Fonds pour les PMA.

VII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

59. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/14, FCCC/SBI/2009/4 et summary et FCCC/SBI/2009/INF.6.

60. À la 2^e séance, la Présidente a invité M. Arthur Rolle (Bahamas), Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à rendre compte des activités du Groupe.

61. À la même séance, la Présidente a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration sur l'exécution du programme stratégique de Poznan relatif au transfert de technologies.

62. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 4 de l'ordre du jour de la trente et unième session du SBSTA, «Mise au point et transfert de technologies» dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Holger Liptow (Allemagne). À la 3^e séance, M. Liptow a rendu compte des consultations du groupe de contact commun.

63. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁹, proposées par la Présidente.

2. Conclusions

64. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT pour 2009²⁰. Ils ont pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts sur les résultats de la quatrième réunion du Groupe, tenue du 23 au 25 septembre 2009 à Bangkok (Thaïlande). Ils se sont félicités de la poursuite du dialogue entre le Groupe d'experts et les

¹⁹ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.18.

²⁰ FCCC/SB/2009/INF.6.

milieux économiques et commerciaux à l'occasion de cette réunion. Ils ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leur trentième session quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus²¹. Une possibilité à cet égard pourrait être d'instituer un forum permanent permettant aux membres de la communauté économique et financière de communiquer régulièrement leur évaluation des mesures par lesquelles les Parties pourraient le plus efficacement renforcer la mise au point et le transfert de technologies et de pratiques écologiquement rationnelles. Le SBI et le SBSTA ont remercié M. Arthur Rolle (Bahamas), Président du Groupe d'experts, et M. Bruce Wilson (Australie), Vice-Président, d'avoir conduit le Groupe d'experts au terme de son programme de travail pour la période 2008-2009.

65. Le SBI et le SBSTA ont approuvé le programme de travail évolutif du Groupe d'experts pour la période 2010-2011²². Ils ont noté que le Groupe d'experts tiendrait une réunion extraordinaire au début de 2010 pour actualiser ce programme de travail, à la lumière des décisions concernant la technologie qui seraient prises par la Conférence des Parties à sa quinzième session, et qu'il leur soumettrait son programme de travail actualisé pour examen à leur trente-deuxième session. Le SBI et le SBSTA se sont félicités de l'offre du Gouvernement australien d'accueillir cette réunion.

66. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport final du Groupe d'experts sur les indicateurs de résultat²³. Le SBI a noté que le rapport contenait un ensemble d'indicateurs qu'il pourrait utiliser pour examiner et évaluer l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention et pour suivre et évaluer périodiquement l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies²⁴, comme demandé dans la décision 4/CP.13.

67. Le SBI a pris note du deuxième rapport d'étape²⁵ du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies²⁶. Il a invité le FEM à lui présenter à sa trente-deuxième session un rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution de ce programme, y compris les aspects à long terme.

VIII. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

68. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8, FCCC/SBI/2009/MISC.12 et FCCC/CP/2009/9.

²¹ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22 et FCCC/SBI/2009/8, par. 66.

²² FCCC/SB/2009/INF.6, annexe I.

²³ FCCC/SB/2009/4 et Summary.

²⁴ Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention (annexe de la décision 4/CP.7), complété par l'ensemble de mesures énoncées à l'annexe I de la décision 3/CP.13.

²⁵ FCCC/SBI/2009/14.

²⁶ Décision 2/CP.14.

69. La Présidente a informé les délégués qu'à la suite des consultations tenues avec les représentants des groupes de négociation, il avait été décidé de repousser l'examen de ce point à la trente-deuxième session. Cela étant, le SBI a demandé à la Présidente de préparer un projet de conclusions, comprenant un projet de décision, pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session.

70. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²⁷ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

71. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter un projet de décision²⁸ sur cette question à sa quinzième session (le texte de ce projet de décision a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.19).

IX. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

72. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8 et FCCC/SBI/2009/MISC.12.

73. La Présidente a informé les délégués qu'à la suite des consultations menées avec les représentants des groupes de négociation, il avait été décidé de repousser l'examen de cette question à la trente-deuxième session. Cela étant, le SBI a demandé à la Présidente de préparer un projet de conclusions, y compris un projet de décision que la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pourrait adopter à sa cinquième session.

74. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²⁹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

75. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision³⁰ pour adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session (pour le texte du projet de décision voir le document FCCC/SBI/2009/L.20).

²⁷ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.19.

²⁸ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 8/CP.15.

²⁹ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.20.

³⁰ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2009/21/Add.1, décision 7/CMP.5.

X. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi parties au Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

76. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/INF.8.

77. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question en même temps que le point 13 de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Chowdhury et M^{me} Herold. À la 3^e séance, M^{me} Herold a rendu compte de ces consultations.

78. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³¹ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

79. Le SBI a pris note du rapport de situation sur la présentation et l'examen des rapports initiaux soumis conformément à la décision 13/CMP.1 et des informations annuelles présentées en vertu de l'article 7 du Protocole de Kyoto³².

XI. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

80. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement.

81. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que le point 9 de l'ordre du jour de la trente et unième session du SBSTA «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M^{me} Kristin Tilley (Australie) et M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou). À la 3^e séance, M. Calvo Buendia a rendu compte des consultations de ce groupe de contact commun.

82. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³³ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

83. Un groupe de contact commun a été constitué pour examiner le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto» à la trente et unième session du SBI et du SBSTA. Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidentes du SBI et du

³¹ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.23.

³² FCCC/SBI/2009/INF.8.

³³ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.25.

SBSTA ont donné pour instruction de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

84. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-deuxième session. Ils ont décidé de reprendre l'examen de ces questions à leur trente-deuxième session sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe I.

XII. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

85. Le SBI a examiné ce point à sa 2^e séance, tenue le 8 décembre. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2009/19.

86. À la même séance, le SBI a pris note des informations contenues dans ce document.

XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

87. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2009/15 et Add.1.

88. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point en même temps que le point 10 de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Chowdhury et M^{me} Herold. À la 3^e séance, M^{me} Herold a rendu compte des consultations de ce groupe de contact.

89. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁴ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

90. Le SBI est convenu de poursuivre l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session.

³⁴ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.24.

XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

91. Le SBI a examiné ces points à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement. Pour l'examen du point 14 a), il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/11 et FCCC/SBI/2009/INF.10 et Corr.1. Pour l'examen du point 14 b), il était saisi du document FCCC/SBI/2009/11.

92. À sa 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁵ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

93. Le SBI a pris note des informations relatives aux recettes et à l'exécution du budget au 30 juin 2009³⁶ et de l'état des contributions au 15 novembre 2009³⁷.

94. Le SBI a également pris note des informations relatives à l'examen périodique des fonctions et activités du secrétariat, telles qu'elles figurent dans plusieurs documents, en particulier le document FCCC/SBI/2009/11. Il a décidé d'examiner de nouveau cette question à sa trente-troisième session, conformément à sa décision³⁸, prise à sa vingt et unième session, de continuer d'examiner chaque année cette question.

95. Le SBI a décidé de recommander des projets de décision³⁹ sur les questions administratives, financières et institutionnelles, pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2009/L.21/Add.1) et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBI/2009/L.21/Add.2).

B. Privilèges et immunités accordés aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 14 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

96. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, tenues les 8 et 12 décembre respectivement.

³⁵ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.21.

³⁶ FCCC/SBI/2009/11.

³⁷ FCCC/SBI/2009/INF.10 et Corr.1.

³⁸ FCCC/SBI/2004/19, par. 105.

³⁹ Pour les textes tels qu'adoptés, voir le document FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 11/CP.15 et le document FCCC/KP/CMP/2009/21/Add.1, décision 9/CMP.5.

97. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles menées par M^{me} Dessima Williams (Grenade). À la 3^e séance, M^{me} Williams a rendu compte de ces consultations.

98. À la 3^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁰ proposées par la Présidente.

2. Conclusions

99. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa trente-deuxième session, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, sur la base du texte figurant dans l'annexe V du rapport de sa trentième session⁴¹, en vue d'adresser à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto un projet de texte pour examen à sa sixième session.

XV. Questions diverses

(Point 15 de l'ordre du jour)

100. Aucune autre question n'a été soulevée.

XVI. Rapport de la session

(Point 16 de l'ordre du jour)

101. À sa 3^e séance, le 12 décembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa trente et unième session⁴². À la même séance, sur proposition de la Présidente, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications de la Présidente.

XVII. Clôture de la session

102. À la 3^e séance, le 12 décembre, un représentant du Secrétaire exécutif a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées, en conformité avec le paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, par laquelle le Secrétaire exécutif a été prié de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁴³ si les ressources disponibles au titre du budget de base ne permettent pas d'y faire face.

103. Les conclusions adoptées par le SBI à sa trente et unième session n'ont pas d'incidences administratives et budgétaires significatives qui ne soient pas déjà couvertes au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (y compris les ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention) dont le SBI, à sa trentième session, a recommandé l'adoption par la Conférence des Parties

⁴⁰ Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.22.

⁴¹ FCCC/SBI/2009/8.

⁴² Le texte adopté a été publié sous la cote FCCC/SBI/2009/L.17.

⁴³ La décision 16/CP.9 mentionne les «décisions» mais elle a aussi des répercussions sur les conclusions des organes subsidiaires.

à sa quinzième session et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session⁴⁴.

104. À la même séance, la Présidente a remercié de leur concours les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles. Elle a également remercié le secrétariat de son appui.

105. Des déclarations ont été faites par les organisations non gouvernementales (ONG) qui s'occupent des entreprises commerciales et industrielles, les ONG qui s'occupent de l'environnement, celles qui s'occupent des agriculteurs et celles qui s'occupent des jeunes.

106. Des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de six Parties, dont un parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom du Groupe composite, un au nom des PMA, un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et un au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

⁴⁴ Les projets de décision concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 sont contenus dans le document FCCC/SBI/2009/8/Add.1. Les textes tels qu'ils ont été adoptés ont été publiés sous les cotes FCCC/CP/2009/11/Add.1, décision 12/CP.15 et FCCC/KP/CMP/2009/21/Add.1, décision 10/CMP.5.

Annexe I

Texte à examiner plus avant par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

1. [L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) [et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)] s'est [se sont] félicité[s] de l'échange de vues constructif qui a eu lieu au sujet des questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3, [et au paragraphe 3 de l'article 2] du Protocole de Kyoto, ainsi que sur les efforts accomplis dans le cadre du SBSTA en ce qui concerne les possibilités de prendre des mesures pour améliorer la mise en œuvre du paragraphe 3 de l'article 2.

2. Le SBI [et le SBSTA] a [ont] souligné qu'une meilleure connaissance de ces questions est indispensable:

Option 1:

[pour que les pays développés Parties s'efforcent d'appliquer les politiques et les mesures prévues de manière à réduire au minimum les effets négatifs, notamment les effets néfastes des changements climatiques, les répercussions sur le commerce international et les conséquences sociales, environnementales et économiques pour les autres Parties, surtout les pays en développement Parties et plus particulièrement

Variante 1 dans l'option 1: ceux qui sont désignés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention, compte tenu de l'article 3 de celle-ci.

Variante 2 dans l'option 1: en particulier pour [les pays Parties les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les moins aptes à y remédier].]

Option 2:

pour s'efforcer de réduire au minimum les effets négatifs, [de l'application des politiques et mesures prévues] [des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto, en particulier ceux] qui figurent au paragraphe 3 de l'article 2, [et au paragraphe 14 de l'article 3] du Protocole de Kyoto], en particulier pour [les pays Parties les plus pauvres et les plus vulnérables qui sont les moins aptes à y remédier] [les pays identifiés aux paragraphes 8, 9 [et 10] de l'article 4 de la Convention, compte tenu de l'article 3 de celle-ci].

2 bis [Le SBI a décidé que les Parties n'auront recours à aucune forme de mesure unilatérale, notamment à aucune mesure fiscale ou non fiscale à la frontière, contre des biens et des services importés d'autres Parties, en particulier de pays en développement Parties, en invoquant la stabilisation du climat et l'atténuation des effets des changements climatiques].

3. [Le SBI [et le SBSTA] s'est [se sont] félicité[s] des discussions qui ont eu lieu dans le cadre d'autres organes créés en vertu de la Convention tels que le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto, et encouragé les Parties à coordonner les activités et les informations des divers

organes afin de garantir une démarche cohérente et homogène pour mieux traiter les questions mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus].

4. Le SBI [et le SBSTA] a [ont] fait remarquer qu'il était nécessaire [de poursuivre l'échange d'informations] [d'échanger des informations sur la nature des incidences [négatives] des [mesures de riposte mises en place par les [pays en développement] Parties et [des] [de toutes les] mesures [éventuelles] prises par les Parties visées à l'Annexe I pour appliquer les politiques et des mesures au titre de l'article 2 du Protocole de Kyoto, afin de réduire au minimum [tous les impacts négatifs éventuels] [les effets nocifs,] surtout sur les pays en développement Parties, en particulier

Variante 1: Les Parties les plus pauvres et les plus vulnérables

Variante 2: Ceux qui sont identifiés aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention.]

5. Le SBI [et le SBSTA] [a] [ont] fait remarquer que les communications nationales soumises au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention constitueraient un moyen adéquat pour l'échange d'informations mentionné au paragraphe 3 ci-dessus.

5 *bis* [Notant [qu'il est difficile] d'établir des liens de causalité entre les politiques et les mesures prises et les impacts [négatifs]]

6. Le SBI [et le SBSTA] a [ont] aussi pris note [et s'est] [et se sont] félicité[s] des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) qui concernent les retombées internationales comme il est décrit dans le quatrième rapport d'évaluation de ce groupe.

Variante 1: et [a approuvé] [ont approuvé] ses plans visant à poursuivre l'évaluation de cette question dans son cinquième rapport d'évaluation. Il a invité le GIEC à rechercher des moyens de réduire au minimum les effets négatifs des mesures de riposte.

Variante 2: et ses plans visant à évaluer cette question plus avant dans son cinquième rapport d'évaluation.

Paragraphes 7 à 10:

Option 1:

[7. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, d'ici au XX, de nouvelles informations et des points de vue sur les questions concernant le paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto. Le SBI a invité les Parties à inclure dans leurs communications des informations sur les méthodologies, les outils et les modèles qui pourraient être utilisés pour évaluer ces impacts sur les pays mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus.

8. Le SBI a demandé au secrétariat de réunir les communications mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus dans un document de la série MISC et de préparer un rapport de synthèse sur ces communications pour qu'il les examine.

9. Le SBI a demandé au secrétariat d'organiser, avant la XX session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, un atelier pour explorer les outils et les méthodologies, y compris les instruments de modélisation, afin de faciliter l'analyse et l'évaluation des effets nocifs des politiques et des mesures prises par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, comportant des avis d'experts pertinents.

10. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa XX session dans le cadre d'un groupe de contact commun.]

Option 2:

[7. Le SBI et le SBSTA ont décidé de poursuivre l'examen de ces questions à leur XX session dans le cadre d'un groupe de contact commun et ont invité les Parties à présenter au secrétariat, d'ici au XX, de nouvelles informations et des points de vue sur les meilleurs moyens pour les Parties de s'efforcer de réduire au minimum les impacts nocifs de l'application des mesures d'atténuation des effets. Le SBI et le SBSTA ont invité le secrétariat à réunir les communications mentionnées ici dans un document de la série MISC pour qu'ils l'examinent.]

Option 3:

7. Le SBI [et le SBSTA] [a noté] [ont noté] qu'un examen plus approfondi de cette question était nécessaire et ont invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, d'ici au XX, de nouvelles informations et points de vue sur les questions concernant le paragraphe 3 de l'article 2 [et le paragraphe 14 de l'article 3] du Protocole de Kyoto. [Le SBI [et le SBSTA] [a invité] [ont invité] les Parties, dans leurs communications, à [examiner quels seraient les meilleurs moyens de réduire au minimum les impacts négatifs. Ceux-ci pourraient] inclure des informations sur les méthodologies, les outils et les modèles utilisables pour évaluer ces impacts sur les pays mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus.]

[8. Le SBI [et le SBSTA] [a demandé] [ont demandé] au secrétariat de réunir les communications mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus dans un document de la série MISC [pour examen] [afin qu'ils l'examinent.]

9. [Notant qu'il est difficile d'établir un lien de causalité entre les politiques et des mesures prises et les impacts [négatifs],] le SBI [et le SBSTA] [a décidé] [ont décidé] d'examiner ces questions à sa [leur] XX session, notamment de décider s'il serait nécessaire d'organiser un atelier [commun] pour l'échange de nouvelles informations entre les Parties et les experts pertinents ainsi que des informations contenues dans les communications mentionnées au paragraphe 7 ci-dessus.

10. Le SBI a prié le secrétariat d'organiser, avant la [sixième session de] la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, un atelier visant à explorer les outils et les méthodologies, y compris les instruments de modélisation, pour faciliter l'analyse et l'évaluation de l'impact négatif des politiques et des mesures prises par les Parties visées à l'annexe I de la Convention, comportant des avis d'experts compétents.]

Annexe II

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente et unième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2009/9	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2009/10	Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/11	Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 au 30 juin 2009. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2009/12	Inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la période 1990-2007. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/13	Rapport sur les travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/14	Deuxième rapport d'étape du Fonds pour l'environnement mondial sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/INF.8	Status of submission and review of the initial reports submitted in accordance with decision 13/CMP.1 and the annual information required under Article 7 of the Kyoto Protocol. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.9	Status of submission and review of fourth national communications and of reports demonstrating progress. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.10 et Corr. 1	Status of contributions as at 15 November 2009. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.11	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/MISC.8	Activities to implement the framework for capacity-building in developing countries under decision 2/CP.7. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1	The operation of funds under the Global Environment Facility as an operating entity of the financial mechanism, as well as the Special Climate

	Change Fund and the Least Developed Countries Fund. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.11/Rev.1	Possible further action on the implementation of Article 4, paragraph 8, of the Convention and decisions 5/CP.7 and 1/CP.10. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.12	Submission from the United Republic of Tanzania on behalf of the Group of 77 and China on completion of the second comprehensive review of the capacity-building framework in developing countries under the Convention and the Kyoto Protocol
FCCC/SBI/2009/4 et résumé	Indicateurs de résultats pour suivre et évaluer l'efficacité de l'application du cadre pour le transfert de technologies. Rapport final du Président du Groupe d'experts du transfert de technologies
FCCC/SBI/2009/INF.6	Report of the Expert Group on Technology Transfer for 2009. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/SBI/2009/L.17	Projet de rapport de la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.18	Mise au point et transfert de technologies. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2009/L.19	Renforcement des capacités au titre de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.20	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.21	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.21/Add.1	Questions administratives et financières. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandations de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.21/Add.2	Questions administratives, financières et institutionnelles. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Additif. Recommandations de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.22	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par la Présidente

FCCC/SBI/2009/L.23	Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont aussi parties au Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.24	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.25	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions présenté par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.26	Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.27	Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.28	Bilan de l'application de la décision 1/CP.10. Projet de conclusions proposé par la Présidente
FCCC/SBI/2009/L.29	Quatrième examen du mécanisme financier de la Convention. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.30	Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Projet de conclusions proposé par la Présidente. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2009/L.31	Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques. Projet de conclusions présenté par la Présidente

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2009/9	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/15	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/15/Add.1	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Additif. Données de compilation et de comptabilisation par Partie. Note du secrétariat

FCCC/KP/CMP/2009/19	Rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/4	Analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et de son efficacité pour en faciliter le deuxième examen approfondi. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/5	Synthèse des expériences faites et des enseignements tirés lors de l'utilisation des indicateurs de résultats pour suivre et évaluer le renforcement des capacités aux niveaux national et mondial. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/8	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 10 juin 2009
FCCC/SBI/2009/8/Add.1	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 10 juin 2009. Additif. Projet de décisions soumis à la Conférence des Parties et à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption.
